

VIE PLUS INFOS

N° 74 JUIN 2024

Actualités P.04
Produits P.07
Réglementation P.08
Patrimoine P.09
Unités de compte P.10



DERNIÈRE
LIGNE
DROITE

POUR CES
ÉDITIONS
SPÉCIALES



INCLUSIVE

Portrait
d'Audrey Panzeri
Responsable régionale Vie Plus
P.06



VIE PLUS

Partenaire et tellement plus





SÉRÉNITÉ EMPRUNTEUR



UNE ASSURANCE DE PRÊTS
SOUPLE, INNOVANTE
ET 100 % DIGITALE

Sérénité Emprunteur⁽¹⁾ est une **assurance de prêts sur-mesure qui protège vos clients des conséquences financières** des aléas de la vie.

Elle permet de profiter d'une **offre complète et innovante, avec un process simple 100 % digital**, pour un suivi des dossiers de vos clients en temps réel.

Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à : **service.commercial@vieplus.fr**.

VIE
PLUS 

Partenaire et tellement plus



  **vieplus.fr**



¹ Sérénité Emprunteur est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs géré par Suravenir. Suravenir - Siège social: 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92 459 - 75436 Paris Cedex 09). Suravenir élabore et commercialise des contrats d'assurance-vie, de prévoyance et de capitalisation. Vie Plus, filiale commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Vie Plus - Tour Trinity 1 bis Place de la Défense - 19 Avenue de la Division Leclerc - 92800 Puteaux.

É DI TO

Chers partenaires,

Alors que l'été 2024 arrive et que la ville de Paris s'anime en préparation d'une grande compétition mondiale, nous clôturons notre série de quatre éditions spéciales avec ce dernier numéro. Chaque trimestre, nous avons exploré ensemble les valeurs qui sont au cœur de Vie Plus et qui résonnent avec l'esprit sportif: Agile, Visionnaire, Engagé et nous ajoutons Inclusif. Ces valeurs, nous les incarnons au quotidien, dans notre travail, dans notre relation avec nos partenaires et nos clients, et dans la manière dont nous envisageons l'avenir. À travers des portraits que nous espérons inspirants, nous avons mis en lumière l'ambition d'excellence et la détermination qui nous animent.

Être inclusif, c'est reconnaître la complémentarité qui existe entre chacun d'entre nous et c'est avoir conscience que chaque différence enrichit. Chez Vie Plus, nous sommes prêts à satisfaire les attentes de chacun de vos clients.

En cette année 2024, Vie Plus et Suravenir se positionnent dans une dynamique d'écoute, quelles que soient votre typologie, vos aspirations, vos attentes avec des ateliers mis à votre disposition pour valoriser les échanges, notamment au travers des Trophées de l'éloquence, un concours d'éloquence mis à votre service pour révéler vos talents et mieux valoriser votre métier de conseil. Par ailleurs, en quête d'amélioration continue, Vie Plus a perfectionné son produit d'assurance emprunteur afin de sécuriser les emprunts de vos clients avec une assurance de prêt souple et innovante. Rendez-vous en page 7 pour lire notre article produit dédié à ce sujet.

Avec ce premier semestre, nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude pour la pluie de récompenses que nous avons obtenue. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement continu envers vous, et fait de Vie Plus la référence du marché de demain.

Dans ce dernier numéro des éditions spéciales, vous allez rencontrer Audrey Panzeri, responsable régionale chez Vie Plus, compétitrice dans l'âme et ancienne pratiquante d'athlétisme, qui met aujourd'hui cette force d'esprit ainsi que sa détermination au service de ses clients.

À l'aube de cet été sportif, nous vous invitons à continuer à partager avec nous cette passion pour l'excellence, cette quête de sens et cette volonté de faire la différence. Ensemble, continuons à écrire notre histoire et à faire vivre les valeurs de Vie Plus.

Très bonne lecture à tous, et un été rempli de succès.

Anne-France Gauthier



Anne-France Gauthier
Directeur commercial Vie Plus

Sommaire

ACTUALITÉS

Récompenses 2024	4
Plaquette Vie Plus 2024	4
Clap de fin sur les éditions spéciales	5

PORTRAIT

Audrey Panzeri, responsable régionale Vie Plus	6
---	---

PRODUITS

Sérénité Emprunteur, une assurance de prêts en constante évolution	7
---	---

RÉGLEMENTATION

Finance durable: le règlement SFDR fête ses trois ans	8
--	---

PATRIMOINE

Le couple marié à l'international	9
---	---

UNITÉS DE COMPTE

Amiral Gestion	10
Claresco Finance	11
Eiffel Investment Group	12
J.P. Morgan	13
Lazard	14
Sycomore	15

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. Elles sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Leurs performances passées, présentées dans ce document, ne préjugent pas de leurs performances futures. Avant de sélectionner un support d'investissement, nous vous recommandons de lire son Document d'Informations Clés (DIC) ou Document d'Informations Spécifiques (DIS), disponible sur le site de la société de gestion considérée. La liste complète des unités de compte référencées dans les contrats conçus par Suravenir est disponible dans les conditions contractuelles.



AGENDA

MIDSOMMAR
DU PATRIMOINE
2024
XVTHI CONGRÈS DE LA CNGCP
Acte 2



13 JUIN

Midsommar du Patrimoine

Salle Gaveau,
45-47 rue de la Boétie,
75008 Paris

COLLOQUE

Harvest Fidroit Academy

Jeudi 27 juin 2024 - Cloud Business Center



27 JUIN

Colloque Harvest Fidroit Academy

Cloud Business Center,
10 bis rue du 4 septembre,
75002 Paris

LA COMPAGNIE DES CGP



3 ET 4 JUILLET

Convention de la Compagnie des CGP

The CAMP, 550 Rue Denis Papin,
13290 Aix-en-Provence

patrimonia



25 ET 26 SEPTEMBRE

Patrimonia

Centre de Congrès de Lyon,
50 quai Charles de Gaulle,
69006 Lyon

RÉCOMPENSES 2024

UNE PLUIE DE REMERCIEMENTS!

Comme chaque premier semestre, les événements récompensant les acteurs du marché de la gestion de patrimoine se succèdent: le magazine Investissement Conseils organise les Pyramides de la Gestion de Patrimoine; Le Revenu tient son Palmarès des Trophées du Revenu; le Palmarès des Fournisseurs pour Gestion de Fortune; et pour clôturer ce grand chelem, les Oscars de l'assurance-vie, de la retraite et de la prévoyance, toujours chez Gestion de Fortune. Ces événements permettent de distinguer les sociétés et les contrats les plus performants, les plus innovants et les plus plébiscités par les Conseillers en Gestion de Patrimoine.



PYRAMIDES DE LA GESTION DE PATRIMOINE



- Prix des CGP dans la catégorie « Meilleur contrat d'assurance-vie »⁽¹⁾ pour « Patrimoine Vie Plus »⁽²⁾
- Prix des CGP dans la catégorie « PER Individuel »⁽¹⁾ avec « PERTinence Retraite »⁽³⁾
- Prix des CGP dans la catégorie « Meilleure plateforme assurance »⁽¹⁾
- Prix du développement⁽¹⁾ décerné par la Rédaction du magazine Investissement Conseils



PALMARÈS GESTION FORTUNE

- 1^{ère} place dans la catégorie « Assurance-vie »⁽⁴⁾



LE REVENU

- Trophée d'or 2024, dans la catégorie des « meilleurs contrats pour les CGP »⁽⁵⁾ pour « Patrimoine Vie Plus »



OSCAR DE LA GESTION DE FORTUNE

- Catégorie Contrat d'assurance-vie CGP: Patrimoine Vie Plus⁽²⁾
- Catégorie Contrat PER individuel CGP: PERTinence Retraite⁽³⁾



DOSSIERS DE L'ÉPARGNE ET DE L'ASSURANCE

- Label Excellence dans la catégorie « contrat PER classique »⁽⁶⁾ pour « PERTinence Retraite »⁽³⁾



VIE PLUS: L'AMBITION DE DEVENIR LA RÉFÉRENCE DU MARCHÉ DES CGP

Ces récompenses rassemblent tous les axes travaillés pour permettre à chaque CGP de trouver chez Vie Plus les ingrédients facilitant l'exercice de son conseil: qualité du back-office, formations, animations, suivi au quotidien.

Notre ambition? Tendre à être LA référence en développant notre performance sur tous les items importants pour nos partenaires. Nous vous remercions pour cette confiance renouvelée et démultipliée cette année.

PLAQUETTE VIE PLUS 2024

REDECouvrez LES ÉQUIPES VIE PLUS

Avec cette nouvelle édition, plongez dans l'écosystème agile, visionnaire et engagé de Vie Plus. Les équipes grandissent, aussi nous vous invitons à redécouvrir leur organisation sur notre traditionnelle carte de France aux couleurs Vie Plus.

Vous retrouverez également la présentation de notre gamme diversifiée, d'une sélection d'OPCVM, des objectifs de qualité et des solutions innovantes que nous vous proposons ■



Retrouvez ici
la plaquette digitale

CLAP DE FIN SUR LES ÉDITIONS SÉCIALES

PLACE AU SPORT !

Après quatre éditions spéciales de notre Vie Plus Infos, il est temps pour l'équipe Vie Plus de raccrocher les crampons et de laisser la place aux sportifs professionnels. Vous pourrez toujours consulter les portraits de nos quatre ambassadeurs sur votre espace Oriadys et visionner les

différentes interviews en scannant les QR-codes ci-contre.

Nous espérons que ce format résolument humain vous aura permis de mieux connaître nos équipes et nos valeurs. Rendez-vous en septembre pour de nouvelles éditions et pour continuer de

découvrir nos équipes et notamment les directeurs régionaux! ■



Retrouvez ici
les coulisses
des interviews

¹ Récompenses décernées le 12/03/2024, valables 1 an. Palmarès complet et modalités d'octroi des récompenses : <https://www.pyramidesgestionpatrimoine.fr/2024/resultats-2024.html>

² Patrimoine Vie Plus est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Patrimoine Vie Plus contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr

³ PERTinence Retraite est un Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERin), contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, géré par Suravenir, entreprise régie par le code des assurances.

⁴ Récompenses décernées par un jury de professionnels le 16/01/2024. Valables 1 an. Palmarès complet et modalités d'octroi des récompenses : <https://palmares.gestiondefortune.com/laureats/laureats-2024.html>

⁵ Récompense décernée le 21/03/2024, valable 1 an. Palmarès complet et modalités d'octroi des récompenses :

<https://www.lerevenu.com/diversifier-placements/assurance-vie/trophees-2024-meilleures-assurances-vie-laureats-primas-le-revenu/>

⁶ Récompense décernée en avril 2024, par un jury de professionnels. Valable 1 an. Palmarès complet et modalités d'octroi des récompenses : https://label-excellence.provideo.com/resultats?univers__icontains=%C3%A9pargne-retraite&type=per-classe



Audrey Panzeri,
Responsable régionale
chez Vie Plus

AUDREY PANZERI, RESPONSABLE RÉGIONALE

Propos recueillis par Raphaël Le Rue,
Département Marque et Communication chez Suravenir

De la ligne de départ à la ligne d'arrivée, Audrey s'est toujours donné les moyens de réussir face à l'adversité. Compétitrice dans l'âme et ancienne pratiquante d'athlétisme, elle met aujourd'hui cette force d'esprit ainsi que sa détermination au service de ses clients. Rencontre à toute vitesse avec Audrey Panzeri, responsable régionale chez Vie Plus.

Vie Plus : Audrey, quelle place la course à pied occupe-t-elle dans votre vie ?

AP : J'ai deux parents très sportifs, j'ai donc goûté rapidement à la pratique de différents sports comme le judo et la gymnastique. Très tôt, j'ai souhaité faire de la compétition, c'était ancré en moi. Un jour, je regardais les Jeux Olympiques à la télévision et j'ai su que c'était ce que je voulais faire. J'ai donc commencé l'athlétisme à 7 ans ainsi que la compétition.

Vie Plus : Qu'est-ce qui vous plaît autant dans ce sport ?

AP : C'est un sport qui m'a beaucoup apporté. Très jeune, je faisais de la compétition pour gagner, et ce, jusqu'à mes 15 ans. Je faisais principalement du sprint, du saut en longueur et du relais. Je voulais tellement gagner qu'il m'est déjà arrivé de demander à refaire une course car, je n'étais pas satisfaite de mon temps, et j'avais 8 ans ! Ce qui est sûr, c'est que le sport a été un fil conducteur durant mon enfance, mon adolescence et continue aujourd'hui de faire entièrement partie de ma vie.

Vie Plus : Que vous apporte ce sport au quotidien ?

AP : Même si j'ai arrêté la compétition, la course à pied fait encore pleinement partie de mon quotidien. Je profite de mon temps libre pour réaliser des sorties sur 10,15, 20 kilomètres. Le sport me permet de trouver l'équilibre dans mon quotidien, entre la vie personnelle et professionnelle. Le métier de responsable régionale demande beaucoup de rigueur et d'investissement. Loin de moi l'idée que cela me déplaît, mais il me semble essentiel de savoir se recentrer sur soi quand il le faut. Je trouve dans la course à pied une méditation active, encore plus maintenant que j'ai essayé le trail. Pouvoir se retrouver seule en pleine nature face à l'effort permet de se concentrer sur les choses essentielles. Ce sont des moments rares et précieux où le cerveau est déconnecté.

Vie Plus : En quoi votre expérience dans le sport a influencé votre approche professionnelle ?

AP : La course à pied est une activité universelle offrant la possibilité de participer, quels que soient l'âge, la forme physique ou l'origine. Dans notre métier, cette dimension humaine est omniprésente. En interne, nous sommes très soudés. Il y a une réelle cohésion d'équipe, nous sommes toujours là pour nous entraider quand le besoin se présente. Vie Plus est une entreprise avec une dynamique remarquable toujours au service des clients. Tout comme la course à pied embrasse la diversité et l'inclusivité en rassemblant des personnes de tous horizons, il y a une vraie volonté de développement et de mettre les moyens pour que chacun se sente bien, créant ainsi des équipes plus fortes et innovantes. Quand j'ai commencé il y a 10 ans, être une femme de 24 ans était compliqué, on se devait de sortir notre épingle du jeu, et ce par nos compétences. Le développement d'une entreprise passe également par l'épanouissement de ses salariés et nous avons fait en sorte que cela soit le cas, avec par exemple l'organisation d'un séminaire 100 % féminin ■



Retrouvez les coulisses
du portrait
d'Audrey en vidéo.



SÉRÉNITÉ EMPRUNTEUR, UNE ASSURANCE DE PRÊTS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Sérénité Emprunteur, contrat d'assurance emprunteur, vise à protéger l'assuré et ses proches dans le cadre de son projet immobilier. Lancé en novembre 2021, il a été ajusté cette année pour répondre le plus justement possible aux besoins des emprunteurs, mais aussi s'adapter aux évolutions induites par la loi Lemoine. Faisons le point sur ce contrat complet, souple et innovant.

ASSURANCE EMPRUNTEUR: UNE ACTUALITÉ MOUUMENTÉE

Applicable à tous les contrats depuis le 1er septembre 2022, la résiliation à tout moment des contrats d'assurance de prêt immobilier a considérablement bouleversé le marché de l'assurance emprunteur. Les effets de cette possibilité de résiliation infra-annuelle se font déjà sentir, ainsi les demandes de substitution auprès des réseaux bancaires ont augmenté de 80 % entre 2021 et 2023. Le marché de la substitution représente donc plus que jamais un fort potentiel d'affaires. En parallèle, après une année 2023 marquée par une baisse très nette de l'activité immobilière, les conditions d'emprunt connaissent une légère amélioration en cette première partie d'année 2024. Dans ce contexte, les emprunteurs portent une attention particulière à tous les aspects de leur crédit immobilier, notamment l'assurance emprunteur qui l'accompagne.

UN CONTRAT AUX MULTIPLES ATOUS

Souplesse et simplicité sont les maîtres-mots de l'adhésion à ce contrat : la souscription est accessible via un parcours 100 % digital, avec une prise en charge de la substitution auprès de l'assureur du contrat d'origine. Le questionnaire de santé à compléter est simplifié pour les moins de 46 ans et pour un capital assuré de 500 000 € maximum. Un travail est en cours pour assouplir de nouveau ces formalités médicales. Il est également possible d'augmenter le capital assuré, sans nouvelles formalités médicales, dans les six mois qui suivent l'adhésion. Enfin, l'assuré peut choisir, pour chacun des prêts à couvrir, des niveaux de garanties, des quotités assurées et des franchises différents d'un prêt à l'autre. Avec ce contrat, pas de mauvaises surprises : il permet le maintien du tarif et des garanties sur toute la durée du contrat en cas de changement de la situation personnelle ou professionnelle de l'assuré. Sérénité Emprunteur apporte une solution concrète au besoin des emprunteurs de

se protéger et de protéger leur projet et s'adapte à de nombreuses situations, prenant par exemple en charge les inactifs et le mi-temps thérapeutique et propose une option pour les affections dorsales et psychologiques sans condition d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale.

NOUVEAUTÉS 2024

Afin de se mettre en conformité avec la loi Lemoine et de s'adapter aux évolutions du marché de l'assurance emprunteur, le contrat Sérénité Emprunteur a été revu en début d'année 2024. On constate une baisse tarifaire sur la majorité des segments et un nouveau positionnement tarifaire particulièrement compétitif sur son cœur de cible : les emprunteurs non-fumeurs, âgés entre 40 et 60 ans, qui empruntent un capital initial, d'un montant supérieur à 250 000 €. À l'écoute des besoins de simplification exprimés par les CGP, Vie Plus propose désormais à ces derniers, grâce au parcours Multinet, l'opportunité de déléguer totalement la gestion des résiliations d'assurance de leurs clients.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Envie de tout savoir sur l'assurance emprunteur ? Rendez-vous très bientôt sur nos réseaux sociaux pour une série de contenus pédagogiques dédiés ! Vous pouvez également retrouver le replay de nos deux webinaires du printemps sur votre espace Oriadys ■



FINANCE DURABLE: LE RÉGLEMENT SFDR FÊTE SES TROIS ANS!



Damien Hascoet,
Juriste chez Suravenir

Le règlement européen 2019/2088 dit « SFDR » ou « Disclosure » sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en mars 2021.

Depuis, d'autres réglementations relatives à la durabilité ont été adoptées (Règlement Taxonomie, Règlement délégué 2021/1257 introduisant l'exigence d'un recueil des préférences du client en matière de durabilité et plus récemment la loi Industrie verte...).

L'occasion de revenir sur les obligations en matière de durabilité qui pèsent désormais sur les distributeurs de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et d'épargne-retraite.

PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR SITE INTERNET DU DISTRIBUTEUR

Le règlement SFDR pose une exigence, pour le distributeur, de publication sur son site internet d'informations sur la prise en compte de la durabilité sur trois aspects:

● 1/ Publication d'informations sur l'intégration du risque en matière de durabilité⁽¹⁾ dans le conseil en investissement ou en assurance (article 3 Règlement SFDR)

● 2/ Publication d'informations sur la prise en compte ou non des principales incidences négatives en matière de durabilité⁽¹⁾ dans le conseil en investissement ou en assurance (article 4 Règlement SFDR).

L'affichage de cette information sur le site internet est soumise au respect d'un certain formalisme (section distincte du site internet...)

● 3/ Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité⁽¹⁾ (article 5 Règlement SFDR).

RECUEIL DES PRÉFÉRENCES DES CLIENTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Depuis août 2022, les distributeurs ont l'obligation de recueillir le souhait de leurs clients ou clients potentiels d'intégrer ou non au sein de leurs investissements:

● Une proportion d'investissement durable au sens du règlement SFDR

● Une proportion d'investissement durable sur le plan environnemental au sens du règlement dit « Taxonomie »

● La prise en compte d'indicateurs de durabilité (Principales Incidences négatives sur les facteurs de durabilité ou PAI).

La loi industrie verte a récemment complété le Code des assurances et le Code monétaire et financier en ce sens. Il convient de souligner que l'application de cette réglementation s'avère en pratique

délicate à bien des égards (disponibilité de la donnée extra-financière, adéquation entre l'offre et les préférences exprimées par le client en raison notamment des taux faibles d'investissement durable au titre de la Taxonomie...). Par ailleurs, les clients n'ont pas, ou peu, eu l'occasion d'être sensibilisés aux notions extra-financières pour lesquelles ils doivent exprimer leurs préférences.

L'effort de pédagogie dont doit faire preuve le conseiller pour présenter ces notions est par conséquent capital.

La complexité de ces réglementations a conduit les autorités de supervision européenne (ESAs) à mener, fin 2023, une réflexion en vue de la simplification du règlement SFDR.

En revanche, à date, aucune proposition concrète n'a été émise en vue de simplifier le recueil des préférences en matière de durabilité et l'adéquation à réaliser dans le cadre du devoir de conseil des distributeurs. Ainsi, en dépit des difficultés exprimées précédemment, le déploiement des questionnaires en matière de durabilité, conformément à la réglementation applicable, est aujourd'hui une nécessité ■

¹ Le « risque en matière de durabilité » peut se définir comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.



LE COUPLE MARIÉ À L'INTERNATIONAL



Noémie Cabo,
Ingénieure Patrimoniale
et Financière

Un mariage à Madagascar, un couple franco-belge, des époux français ayant vécu à l'étranger... Ces situations sont de plus en plus fréquentes. Avant toute stratégie patrimoniale, il sera nécessaire de déterminer la loi matrimoniale applicable aux époux. Si la loi matrimoniale applicable s'avère être la loi française, alors le régime des époux mariés sans contrat est la communauté légale réduite aux acquêts.

- **Si les époux ont rédigé un contrat de mariage**, le choix de la loi matrimoniale peut y apparaître expressément ou implicitement : une convention matrimoniale rédigée par un notaire français faisant référence à notre Code civil constitue un choix implicite en faveur d'un régime matrimonial de droit français.
- **À défaut de contrat de mariage**, comment déterminer la loi matrimoniale des époux ?

La méthode varie selon la date du mariage.

ÉPOUX MARIÉS AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 1992 : APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ FRANÇAIS.

En l'absence de contrat de mariage, les époux sont présumés avoir choisi la loi du premier domicile commun. Il s'agit d'une présomption simple, mais dont les juges ont rarement admis la preuve contraire.

Cette loi matrimoniale est fixe : des époux français mariés sans contrat en 1990 et ayant vécu en Angleterre de 1989 à 1993 sont soumis à la loi anglaise, même s'ils sont revenus vivre en France depuis⁽¹⁾

ÉPOUX MARIÉS ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE 1992 ET LE 29 JANVIER 2019 : APPLICATION DE LA CONVENTION DE LA HAYE DU 14 MARS 1978.

Cette convention, signée uniquement par la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, a une vocation universelle : elle s'applique même si la nationalité ou la résidence habituelle des époux n'est pas celle d'un État contractant.

À défaut de choix par les époux, la loi matrimoniale est en principe celle de la première résidence habituelle commune (notion plus souple que celle du domicile).

Il faut être vigilant en cas de nationalité commune⁽²⁾ des époux, car des exceptions pourraient alors mener à l'application de la loi matrimoniale de cette nationalité dans les situations suivantes : absence de première résidence commune, nationalité commune néerlandaise⁽³⁾ ou encore si l'État de résidence et l'État de la nationalité commune sont des États tiers à la convention⁽⁴⁾.

En l'absence de résidence et de nationalité commune, la loi matrimoniale est celle de l'État avec lequel le couple présente les liens les plus étroits.

Les époux peuvent volontairement changer de loi matrimoniale, mais ce choix est encadré⁽⁵⁾.

Notons enfin que les époux mariés sans contrat et n'ayant pas fait de déclaration de loi applicable peuvent subir une « mutabilité automatique » de leur loi matrimoniale. Ainsi, des Français mariés en 2012 en France et s'étant installés l'année suivante au Portugal sont désormais soumis à la loi matrimoniale portugaise, du seul fait d'avoir résidé au Portugal plus de 10 ans⁽⁶⁾.

ÉPOUX MARIÉS APRÈS LE 29 JANVIER 2019 : APPLICATION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 2016/1103 DU 24 JUIN 2016.

À défaut de choix, la loi matrimoniale applicable est la loi de la première résidence habituelle commune.

En l'absence de résidence commune, c'est la loi de la nationalité commune⁽⁷⁾.

À défaut, le régime matrimonial sera régi par la loi de l'État avec lequel les époux présentent les liens les plus étroits ■

¹ Sauf changement volontaire de loi matrimoniale en vertu de l'article 6 de la convention de La Haye, applicable aux époux mariés avant 1992.

² Ne s'applique pas si plusieurs nationalités communes (exemple d'époux franco-espagnol).

³ Si les conditions des articles 4 1^{er} et 5 de la convention sont remplies.

⁴ Si les conditions de l'article 4 2^o de la convention sont remplies.

⁵ Cf. article 6 de la convention.

⁶ Changement automatique de loi au bout de 10 ans de résidence habituelle, sans effet rétroactif.

⁷ Ne s'applique pas si plusieurs nationalités communes.



Louis d'Arvieu,
Gérant

AMIRAL GESTION

SEXTANT GRAND LARGE

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Fiche
d'identité
du fonds

Code ISIN :

FR0010286013

Société de gestion :
Amiral Gestion

Classification AMF :
Non classifié

Date de création :
11/07/2003

Montant actif net :
782 millions d'euros
au 28/03/2024

Durée minimum
de placement
recommandée :
5 ans

Valorisation (périodicité VL) :
Quotidienne

Devise :
Euro

Catégorisation SFDR :
Article 8¹

Frais d'entrée** :

2%
max**

Frais de gestion** :

1,7%
max**

Frais de rachat** :

1%
max**

¹ Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : reglementaire-priips.suravenir.fr.
^{**} Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.
^{***} TTC.



À Propos DE AMIRAL GESTION

Créée en 2003, Amiral Gestion est une société de gestion indépendante détenue par ses dirigeants et salariés. Elle s'appuie sur une philosophie de gestion active et de conviction pour offrir les meilleures performances à long terme à une clientèle composée d'investisseurs institutionnels, professionnels et particuliers. Acteur de référence dans l'univers des PME/ETI, Amiral Gestion bénéficie également d'une expertise obligataire et diversifiée, mise en valeur notamment au travers des 12 compartiments de la SICAV Sextant. La société de gestion 58 collaborateurs et son encours s'élève à 3,7 milliards d'euros à fin 2023.

Le Fonds

« UNE APPROCHE D'ALLOCATION ORIGINALE ET CONTRARIANTE »

Fonds flexible, diversifié et international, Sextant Grand Large propose une stratégie originale et contrariante d'allocation d'actifs basée sur la valorisation des actions et des obligations en dehors de tout scénario macro-économique et boursier.

L'exposition aux actions dépend de leur niveau de valorisation avec une flexibilité allant de 0 à 100 %. Pour la déterminer, l'équipe de gestion se base sur le PER de Shiller. S'il est égal à sa moyenne historique, l'exposition « cible » aux actions sera de 50 %. De manière contrariante, plus le résultat sera élevé, plus le niveau d'exposition baissera, et inversement, de façon systématique. L'équipe de gestion dispose d'une marge de manœuvre discrétionnaire pour s'écarter de plus ou moins 5 % de cette exposition cible en fonction d'indicateurs complémentaires qui permettent d'affiner le degré d'exposition à court et moyen terme.

L'équipe de gestion définit ensuite le poids des obligations dans le fonds. Celui-ci est déterminé par une matrice de risques qui permet de mesurer, selon différents critères, l'attractivité et le niveau de

risque des marchés obligataires. Le solde des actifs du fonds est alors investi en instruments monétaires. Cette poche, qui est donc d'autant plus importante lorsque les actifs sont jugés excessivement valorisés, permet d'amortir les chocs en cas de corrections de marchés et offre, a contrario, un gisement de liquidités pour se repositionner lorsque les marchés semblent sous-valorisés.

Pour maximiser son potentiel de performance et identifier les meilleures idées d'investissement à travers le monde, Amiral Gestion a développé ses capacités d'analyse et de sélection de valeurs à l'international depuis maintenant 20 ans. L'équipe de gestion va sélectionner, sans contrainte de taille de capitalisation, de secteur ou de zone géographique, les valeurs les plus défensives déjà présentes dans les autres compartiments de la SICAV Sextant, celles qui semblent offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme.

Sextant Grand Large propose ainsi une méthode éprouvée, lisible et transparente, facile à suivre par les investisseurs.

PERFORMANCES NETTES⁽¹⁾ AU 29/03/2024. LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

ÉCHELLE DE RISQUE SRI⁽²⁾

1 2 3 4 5 6 7

	YTD ⁽³⁾	2023	2022	2021	2020	Annualisée depuis création
Sextant Grand Large	-0,2%	+9,2%	-5,3%	+3,8%	-1,8%	+8,0%

¹ Performances du 01/01 au 31/12 des années présentées, performances nettes des frais annuels de gestion du contrat et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

² L'échelle de risque indiquée est le SRI. Le SRI (ou « Summary Risk Indicator » ou « Indicateur Synthétique de Risque ») est un indicateur de risque permettant à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée.

³ Year-to-day, performance annualisée du 01/01/2024 au 29/03/2024, nette des frais annuels liés au fonds et hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés au cadre d'investissement.



CLARESCO FINANCE

CLARESCO USA

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Laurent Durin Monteillet,
DGA Directeur développement

Fiche d'identité du fonds

Code ISIN :

LU1379103812

Société de gestion :
Claresco financeClassification AMF :
Fonds ÉtrangerDate de création :
17/12/1999Montant actif net :
65 millions d'eurosDurée minimum de
placement recommandée :
5 ansValorisation
(périodicité VL) :
QuotidienneDevise :
EuroCatégorisation SFDR :
Article 8^{*}Frais d'entrée^{**} :

0%

Frais de gestion^{**} :

2,4%

Frais de rachat^{**} :

0%

^{*} Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : règlementaire-priips.suravenir.fr.
^{**} Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.



À Propos DE CLARESCO FINANCE

Claresco Finance est une société de gestion de portefeuille indépendante créée en 1998. Les fondateurs ont rassemblé des équipes de gérants expérimentés pour construire une gamme de fonds transparente et performante autour de trois pôles d'excellence : les actions US le flagship Claresco USA et Européennes avec les fonds Claresco Avenir et PME, la gestion diversifiée, le fonds Claresco Allocation Flexible et la gestion de Thématiques Foncières côtées et Innovation. « Nos décisions d'investissement sont le résultat de convictions basées sur une analyse fondamentale approfondie des entreprises. Avant d'investir, nos gérants étudient une valeur dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et/ou les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris ».

Le Fonds

« INVESTIR AUX USA »

Claresco USA est un fonds d'actions américaines créé en 1999 investi sur tous secteurs, toutes tailles de capitalisation selon des processus d'investissements rigoureux.

Le fonds vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de cinq ans une performance supérieure à celle de son indice de référence DJINR (Dow Jones Industrial Average Net Return) dans le cadre d'une stratégie d'investissement consistant à sélectionner des actions d'entreprises dont le gérant estime que la situation et les perspectives offrent un potentiel d'appréciation durable.

Le processus de gestion s'appuie sur la sélection de valeurs avec des analyses portant principalement sur l'activité de l'entreprise, le couple risque/opportunité au regard de la situation financière, du caractère

cyclique et de la valorisation de l'entreprise ainsi que la qualité du management.

En outre, l'équipe de gestion détermine les principales allocations géographiques et sectorielles à partir de l'analyse des différents éléments macro-économiques (politiques monétaires, indicateurs...), et des valorisations boursières des marchés actions.

Claresco USA est investi en permanence en actions de grandes capitalisations appartenant aux principaux indices US : Dow Jones, SP500, NASDAQ. Le fonds libellé en euro n'a pas vocation à être couvert si l'environnement économique ne le nécessite pas, en revanche, l'équipe de gestion peut utiliser des instruments financiers à terme (dérivés et options) afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, changes et taux.

PERFORMANCES NETTES⁽¹⁾ AU 29/03/2024. LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.ÉCHELLE DE RISQUE SRI⁽²⁾

1 2 3 4 5 6 7

	YTD ⁽³⁾	2023	2022	2021	2020	Annualisée depuis création
Claresco USA	+12,00%	+29,10%	-15,70%	+33,50%	+4,90%	+6,90%

¹ Performances du 01/01 au 31/12 des années présentées, performances nettes des frais annuels de gestion du contrat et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

² L'échelle de risque indiquée est le SRI. Le SRI (ou « Summary Risk Indicator » ou « Indicateur Synthétique de Risque ») est un indicateur de risque permettant à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée.

Il est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible au plus élevé et combine le risque de marché et le risque de crédit.

³ Year-to-day, performance annualisée du 01/01/2024 au 29/03/2024, nette des frais annuels liés au fonds et hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés au cadre d'investissement.


Roman Londner,
Gérant du fonds

EIFFEL INVESTMENT GROUP

EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Fiche
d'identité
du fonds

Code ISIN :

FR001400BCGO

Société de gestion :

Eiffel Investment Group

Classification AMF :

Fonds commun de placement
à risques (FCPR)

Date de création :

15/09/2022

Montant actif net :

113 millions d'euros
au 29/03/2024

Durée minimum de

placement recommandée :
5 ans

Valorisation (périodicité VL) :

Hebdomadaire

Devise :

Euro

Catégorisation SFDR :

Article 9¹

Frais d'entrée** :

0%

Frais de gestion** :

2,15%

Frais de rachat** :

0%

¹ Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : reglementaire-priips.suravenir.fr.
** Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.



Le Fonds

« DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE EN FINANÇANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

En septembre 2022, Eiffel Investment Group a lancé avec succès le FCPR Eiffel Infrastructures Vertes dans le but de renforcer son engagement envers la transition énergétique. Ce fonds, qui est une unité de compte evergreen, a suscité un vif intérêt parmi les investisseurs particuliers. Avec plus de 110 millions d'euros d'encours, le portefeuille a participé à 16 financements obligataires représentant plus de 400 actifs sous-jacents (au 29/03/2024).

Accessible en unités de compte, Eiffel Infrastructures Vertes offre aux épargnants la possibilité de soutenir la transition énergétique en investissant dans des sociétés de projets dans le domaine de la transition énergétique comprenant le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de décarbonation, de distribution et de stockage de l'énergie notamment solaires, éoliens et de bornes de recharge pour véhicules électriques, majoritairement dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen (EEE). Eiffel Infrastructures Vertes permet aux épargnants français

À Propos DE EIFFEL INVESTMENT GROUP

Eiffel Investment Group, avec 6 milliards d'euros d'encours et d'engagements au 31/12/2023, est une société de gestion indépendante active depuis 2009. Fort d'une solide expertise industrielle, le groupe finance les entreprises à travers quatre stratégies : dette privée, private equity, infrastructures de transition énergétique, et actions et crédits cotés. Axé sur l'investissement durable, il vise à générer des rendements financiers solides tout en favorisant des impacts positifs sur l'environnement et la société, avec une équipe d'une centaine de collaborateurs répartis entre la France, le Benelux, les États-Unis et les Émirats arabes unis.

de diversifier leur patrimoine en investissant dans une classe d'actifs (les infrastructures) généralement réservée aux investisseurs professionnels et décorrélée des marchés financiers, puisque le fonds est investi à minimum 80 % dans des actifs non cotés, principalement en dette privée, sécurisée par les actifs financés.

L'équipe d'Eiffel Infrastructures Vertes, forte de son expérience de plus de 12 ans dans l'investissement dans les infrastructures de transition énergétique, a investi activement le nouveau fonds pour répondre aux besoins croissants de financement de la filière.

Les investissements ont permis au fonds de s'engager dans plusieurs projets à travers l'Europe, contribuant ainsi à accélérer le déploiement de plus de 4 gigawatts de nouvelles capacités d'électricité renouvelable. En conséquence, cela a permis d'éviter l'émission de plus de 2,5 millions de tonnes de CO₂⁽¹⁾. Ce niveau d'engagement témoigne de l'impact significatif qu'Eiffel Infrastructures Vertes cherche à réaliser dans la transition vers une énergie plus durable.

PERFORMANCES NETTES⁽²⁾ AU 29/03/2024. LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

ÉCHELLE DE RISQUE SRI⁽³⁾

1 2 3 4 5 6 7

	YTD ⁽⁴⁾	2023	2022	Annualisée depuis création
Eiffel Infrastructures Vertes	+1,23 %	+6,64 %	+1,02 % ⁽⁵⁾	+5,80 %

¹ Cet indicateur est calculé en multipliant la quantité d'électricité produite par les actifs annuellement par l'empreinte carbone du mix énergétique de chaque pays où ces actifs sont situés (source : IEA 2020 et DEFRA 2022) - Équivalent

² Performances du 01/01 au 31/12 des années présentées, performances nettes des frais annuels de gestion du contrat et autres frais administratifs et exploitation.

³ L'échelle de risque indiquée est le SRI. Le SRI (ou « Summary Risk Indicator » ou « Indicateur Synthétique de Risque ») est un indicateur de risque permettant à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Il est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible au plus élevé et combine le risque de marché et le risque de crédit.

⁴ Year-to-day, performance annualisée du 01/01/2024 au 29/03/2024, nette des frais annuels liés au fonds et hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés au cadre d'investissement.

⁵ Performance à partir de la création du fonds le 15/09/2022.



Alexis Jarnoux,
Louis-Charles Nérot,
Audrey Pauly,
Équipe commerciale

J.P. MORGAN ASSET MANAGEMENT

JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Fiche
d'identité
du fonds

Code ISIN :
LU0329202252

Société de gestion :
J.P. Morgan Asset Management

Classification AMF :
Catégorie 2

Date de création :
04/10/2010

Montant actif net :
USD 4,2 milliards

Durée minimum de
placement recommandée :
5 ans

Valorisation (périodicité VL) :
Quotidienne

Devise :
USD

Catégorisation SFDR :
Article 8¹

Frais d'entrée² :

5%

Frais de gestion³ :

1,73%⁴

Frais de rachat⁵ :

0,5%

¹ Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : reglementaire-priips.suravenir.fr.
² Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.
³ Incluant 1,50 % de Frais de gestion annuels et, 0,30 % de Frais d'exploitation et d'administration.



À Propos DE J.P. MORGAN ASSET MANAGEMENT

À Paris, J.P. Morgan Asset Management est composée d'une équipe de plus de 20 personnes dédiée à une clientèle de professionnels : investisseurs institutionnels et entreprises, multigérants et banques privées, conseillers financiers et plateformes de distribution ou encore des équipes dédiées aux ETF. La société propose une gamme complète de plus de 130 compartiments de Sicav luxembourgeoises sur des expertises variées. Au niveau mondial, la société gère 3 200 milliards de dollars et plus de 10 milliards sur le territoire français grâce à l'expertise de plus de 1 200 professionnels de l'investissement (données au 31/04/2024).

Le Fonds

« UN BON ÉQUILIBRE ENTRE REVENU ET CROISSANCE »

JPMorgan Investment Funds - Global Dividend Fund investit sur différentes sources de rendement en privilégiant les valeurs que nous appelons « compounders ». Il s'agit d'actions à mi-chemin entre rendement et croissance des dividendes.

Le portefeuille est composé de 40 à 90 titres offrant un équilibre entre revenu régulier

et croissance future des dividendes, tout en investissant sur l'ensemble du spectre des sources de rendement.

L'équipe de gestion est composée de gérants internationaux, soutenus par l'expertise de plus de 90 analystes au travers le monde et d'un processus d'investissement rigoureux.

PERFORMANCES NETTES⁽¹⁾ AU 29/03/2024. LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

ÉCHELLE DE RISQUE SRI⁽²⁾

1 2 3 4 5 6 7

	YTD ⁽³⁾	2023	2022	2021	2020	Annualisée depuis création
JPMorgan Investment Funds Global Dividend Fund	+8,15 %	+10,56 %	-3,62 %	+31,81 %	+3,91 %	+10,18 %

¹ Performances du 01/01 au 31/12 des années présentées, performances nettes des frais annuels de gestion du contrat et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

² L'échelle de risque indiquée est le SRI. Le SRI (ou « Summary Risk Indicator » ou « Indicateur Synthétique de Risque ») est un indicateur de risque permettant à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée.

Il est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible au plus élevé et combine le risque de marché et le risque de crédit.

³ Year-to-day, performance annualisée du 01/01/2024 au 29/03/2024, nette des frais annuels liés au fonds et hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés au cadre d'investissement.



LAZARD FRÈRES GESTION

LAZARD PATRIMOINE OPPORTUNITIES SRI RC EUR

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Matthieu Grouès,
Directeur des gestions
institutionnelles
Responsable de la Stratégie
et de l'allocation d'actifs

Julien-Pierre Nouen,
CFA : Directeur des études économiques
et de la gestion diversifiée

Colin Faivre,
Économiste Allocataire

Fiche d'identité du fonds

Code ISIN :

FR0007028543

Société de gestion :
Lazard Frères Gestion

Classification AMF :
OPC Mixtes

Date de création :
08/01/1999

Montant actif net :
319,77 millions d'euros

**Durée minimum de
placement recommandée :**
5 ans

**Valorisation
(périodicité VL) :**
Quotidienne

Devise :
Euro

Catégorisation SFDR :
Article 8¹

Frais d'entrée :** 1,58%

Frais de gestion :** 0%

Frais de rachat :** 0,5%

¹ Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : reglementaire-priips.suravenir.fr.
² Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.



À Propos DE LAZARD FRÈRES GESTION

Lazard Frères Gestion, alliant la puissance d'un groupe mondial à la proximité et la flexibilité d'une société entrepreneuriale à taille humaine, concentre ses activités sur la gestion financière et la relation de conseil auprès de clients institutionnels, partenaires et privés. Présente à Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes et Bruxelles, Lazard Frères Gestion gère plus de 42 milliards d'euros d'actifs. Les autres principales stratégies de gestion distribuées auprès des partenaires sont : Lazard Patrimoine SRI, Norden SRI, Lazard Small Caps France, Lazard Convertibles Global, Lazard Credit Fi et Lazard Credit Opportunities.

Le Fonds

« FLEXIBLE INTERNATIONAL EQUILBRÉ »

Lazard Patrimoine Opportunities SRI est un fonds patrimonial international, multi-classes d'actifs qui repose sur :

- Une approche fondamentale, avec une implémentation fidèle du scénario macroéconomique. La valeur ajoutée est générée par l'adaptation de l'allocation tactique au contexte économique, ainsi que par la sélection des titres. L'allocation tactique s'appuie sur de multiples sources de performance (actions, taux et devises).
- Une flexibilité importante, avec une utilisation réelle de l'ensemble de ses marges de manœuvre pour toujours adapter le portefeuille à la vision de l'économie et des marchés de la société de gestion:
 - Actions: [20 - 80 %]
 - Sensibilité aux taux d'intérêt: [-5 - +10]
 - Risque de change: [0 - 70 %]

• Une gestion active qui lui permet une adaptation rapide aux évolutions macroéconomiques. Les décisions sont prises par les spécialistes en allocation d'actifs et en sélection de titres, tous analystes-gérants, offrant ainsi une grande réactivité.

Lazard Patrimoine Opportunities SRI bénéficie de la combinaison d'expertises macro et micro-économiques, du savoir-faire des gérants en allocation d'actifs et de leurs expertises reconnues en actions et taux avec une équipe intégrée.

De plus, le fonds est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres. Il est également classé article 8 au sens de la réglementation SFDR. Au 28/03/2024, son encours est de 320 millions.

PERFORMANCES NETTES⁽¹⁾ AU 29/03/2024. LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

ÉCHELLE DE RISQUE SRI⁽²⁾

1 2 3 4 5 6 7

	YTD ⁽³⁾	2023	2022	2021	2020	Annualisée depuis création
Lazard Patrimoine Opportunities SRI RC EUR	+2,50 %	+1,64 %	+0,93 %	+13,93 %	+3,72 %	+4,78 %

¹ Performances du 01/01 au 31/12 des années présentées, performances nettes des frais annuels de gestion du contrat et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

² L'échelle de risque indiquée est le SRI. Le SRI (ou « Summary Risk Indicator » ou « Indicateur Synthétique de Risque ») est un indicateur de risque permettant à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée.

Il est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible au plus élevé et combine le risque de marché et le risque de crédit.

³ Year-to-day, performance annualisée du 01/01/2024 au 29/03/2024, nette des frais annuels liés au fonds et hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés au cadre d'investissement.



David Rainville,
Luca Fasan,
Gérants

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

SYCOMORE SUSTAINABLE TECH

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Fiche
d'identité
du fonds

Code ISIN :

LU2181906426

Société de gestion :
Sycomore Asset Management

Classification AMF :
OPCVM Actions internationales

Date de création :
09/09/2020

Montant actif net :
267,6 millions d'euros
au 20/03/2024

Durée minimum de
placement recommandée :
5 ans

Valorisation
(périodicité VL) :
Quotidienne

Devise :
Euro

Catégorisation SFDR :
Article 9

Frais d'entrée* : **3%**
max

Frais de gestion* : **2%**
fixes

Frais de rachat* : **0%**

* Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : reglementaire-priips.suravenir.fr.
** Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.



Le Fonds

À Propos DE SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

Fondée en 2001, Sycomore Asset Management, société de gestion animée par un fort esprit entrepreneurial affichant 7,5 milliards d'euros d'encours sous gestion, est spécialisée dans l'investissement responsable sur les entreprises cotées. Depuis sa création, l'engagement de Sycomore est de délivrer de la performance pérenne en identifiant les leviers de création de valeur durable des entreprises. Entreprise à mission labellisée B CorpTM, Sycomore AM a pour ambition de contribuer positivement à la société. Sa mission : investir pour développer une économie plus durable et inclusive pour l'ensemble de ses parties prenantes.

« UNE SÉLECTION D'ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES RESPONSABLES »

Sycomore Sustainable Tech investit dans des entreprises technologiques cotées sur les marchés internationaux, selon un processus ISR innovant. La sélection est faite sans contrainte de répartition géographique ou de taille de capitalisation. L'approche ESG est guidée par trois considérations.

- 1/ « Tech for Good » : pour des biens ou services à impact social ou environnemental positif;
- 2/ « Good in Tech » : pour une utilisation responsable des biens ou services réduisant les externalités négatives pour la société ou l'environnement;
- 3/ « Les catalyseurs de progrès » : des entreprises qui se sont engagées à progresser sur les deux précédents points mentionnés.

L'équipe de gestion applique un processus rigoureux d'analyse financière et extra-financière spécifique à la Tech, dans l'optique de construire un portefeuille multithématique diversifié hors GAFAM (Google, Apple, Facebook et Amazon). Elle met l'accent sur les valeurs qui offrent, selon

les gérants, le meilleur potentiel d'appréciation ajusté des risques financiers et de durabilité. Ils se positionnent sur des thèmes porteurs, tels que les nouveaux modes de travail, la digitalisation des industries comme la construction, l'intelligence artificielle, ou encore la cybersécurité.

Afin de flécher ses investissements vers les sociétés les plus vertueuses, l'équipe de gestion s'appuie sur une Charte de l'investissement responsable dans la Tech, véritable boussole. Par ailleurs, les gérants déploient une démarche d'engagement active pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques. Après un bon millésime 2023 pour les valeurs technologiques marqué par l'envolée des « Sept Magnifiques »⁽¹⁾, les valorisations du secteur s'avèrent plus élevées que leur moyenne historique. Toutefois, le secteur pourrait bénéficier, selon l'équipe de gestion, de révisions à la hausse en matière de prévisions de bénéfices pour 2024 et 2025, en raison d'une normalisation des budgets informatiques alloués par les entreprises.

PERFORMANCES NETTES⁽²⁾ AU 29/03/2024. LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

ÉCHELLE DE RISQUE SRI⁽³⁾

1 2 3 4 5 6 7

	YTD ⁽⁴⁾	2023	2022	2021	Annualisée depuis création
Sycomore Sustainable Tech	+18,8 %	+41,3 %	-34,5 %	+20,6 %	+12,7 %

¹ Les géants américains de la Tech que sont Nvidia, Meta, Tesla, Apple, Microsoft, Alphabet et Amazon.

² Performances du 01/01 au 31/12 des années présentées, performances nettes des frais annuels de gestion du contrat et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

³ L'échelle de risque indiquée est le SRI. Le SRI (ou « Summary Risk Indicator » ou « Indicateur Synthétique de Risque ») est un indicateur de risque permettant à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée.

Il est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible au plus élevé et combine le risque de marché et le risque de crédit.

⁴ Year-to-day, performance annualisée du 01/01/2024 au 29/03/2024, nette des frais annuels liés au fonds et hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés au cadre d'investissement.

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE COMMERCIALE



ANNE-FRANCE GAUTHIER

Directeur commercial
Vie Plus - Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
19 Avenue de la Division Leclerc
92800 Puteaux
Tél. 01 55 91 19 42
anne-france.gauthier@vieplus.fr

SERVICE COMMERCIAL

Tél. 01 55 91 19 42
service.commercial@vieplus.fr

GESTION PRÉVOYANCE

Tél. 02 98 47 17 00
prevoyance@suravenir.fr

GESTION CGP

Suravenir, Service Gestion CGP
TSA 30005 - 35917 Rennes Cedex 9
Tél. 01 55 91 17 08
gestion.cgp@suravenir.fr

GESTION ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Tél. 09 69 32 34 14
gestion.retraite-prevoyance@vieplus.fr

EMPRUNTEUR

Tél. 01 85 43 03 70

AUVERGNE/RHÔNE-ALPES/BOURGOGNE/FRANCHE-COMTÉ

Vie Plus - 63, rue de la République - 69002 Lyon

MARC ESNAULT

Directeur régional
Tél. 04 81 65 60 23 - P. 06 73 85 27 97
marc.esnault@vieplus.fr

NATHANAËL LÉVY-FORTERRE

Responsable régional
Tél. 04 81 65 60 36 - P. 06 32 64 58 54
nathanael.levy-forterre@vieplus.fr

AUDREY PANZERI

Responsable régionale
Tél. 04 81 65 60 35 - P. 06 71 82 13 71
audrey.panzeri@vieplus.fr

CHARLES PERRONNET

Responsable régional
Tél. 06 33 25 87 95
charles.perronnet@vieplus.fr

SUD

PASCAL DECOURTY

Directeur régional
Vie Plus - 10, boulevard Victor Hugo
34000 Montpellier
Tél. 04 67 92 26 16 P. 06 64 08 11 05
pascal.decourty@vieplus.fr

ANNABELLE CAMBRESY

Responsable régionale
Vie Plus - Pearl Partner Etoile
37 avenue du Maréchal Foch
06000 Nice
Tél. 04 83 93 57 29 - P. 06 43 06 80 46
annabelle.cambresy@vieplus.fr

ERIC CARON

Responsable régional
Vie Plus - 165, ave du Prado
13272 Marseille Cédex 08
Tél.: 04 91 17 90 23 - P. 07 85 89 83 66
eric.caron@vieplus.fr

DIDIER CAYROL

Responsable régional
Vie Plus - 165, avenue du Prado
13272 Marseille Cédex 08
Tél. 04 91 17 90 23 - P. 06 64 08 11 21
didier.cayrol@vieplus.fr

PARIS/NORD NORD-EST

SANDRA LEAL

Directrice régionale
Vie Plus - Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
19 Avenue de la Division Leclerc
92800 Puteaux
Tél. 01 55 91 19 10 - P. 06 09 80 51 50
sandra.leal@vieplus.fr

MATTHIEU BERNARD

Responsable régional
Vie Plus - Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
19 Avenue de la Division Leclerc
92800 Puteaux
P. 06 17 45 95 11
matthieu.bernard@vieplus.fr

GILLES DÉGREMONT

Responsable régional
Vie Plus - Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
19 Avenue de la Division Leclerc
92800 Puteaux
Tél. 01 55 91 19 37 - P. 06 67 90 64 90
gilles.degremont@vieplus.fr

CATHERINE PETITDEMANGE

Responsable régionale
Vie Plus - Chez CFCAL
1 rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 79 97 65 - P. 06 64 08 11 03
catherine.petitdemange@vieplus.fr

SYLVAIN BUGARD

Directeur régional adjoint
Vie Plus - Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
19 Avenue de la Division Leclerc
92800 Puteaux
Tél. 01 55 91 17 55 - P. 06 32 99 51 08
sylvain.bugard@vieplus.fr

FRANÇOIS BLONDEL

Responsable régional
Vie Plus - 19 rue Napoléon
62930 Wimereux
Tél. 03 21 30 65 12 - P. 06 63 26 89 74
francois.blondel@vieplus.fr

ELRIC ORÉAL

Responsable régional
Vie Plus - Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
19 Avenue de la Division Leclerc
92800 Puteaux
Tél. 01 55 91 19 19 - P. 06 12 52 18 65
elric.oreal@vieplus.fr

OUEST

PHILIPPE ROMBAUT

Directeur régional
Vie Plus - 13, avenue de la Madeleine
33170 Gradignan
Tél. 05 57 26 65 68 - P. 06 76 75 41 23
philippe.rombaut@vieplus.fr

MIKEL CALVEZ

Responsable régional
Vie Plus - 13, avenue de la Madeleine
33170 Gradignan
Tél. 06 27 35 85 78
mikel.calvez@vieplus.fr

JEAN-BAPTISTE LAUSANNE

Responsable régional
Vie Plus - Technoparc 5
Rue Jean Bart - BP 97404
31674 Labège Cedex
P. 06 21 93 17 52
jean-baptiste.lausanne@vieplus.fr

STÉPHANIE RENEVOT

Responsable régionale
CTI Arkéa - Vie Plus
4, rue du docteur Joseph Audic
56000 Vannes Cedex
Tél. 02 97 46 28 52 - P. 06 32 83 19 13
stephanie.renevot@vieplus.fr

ETIENNE LEBLANC

Directeur régional adjoint
Vie Plus - 13, avenue de la Madeleine
33170 Gradignan
P. 06 49 64 53 88
etienne.leblanc@vieplus.fr

JEAN-PHILIPPE DA CUNHA

Responsable Régional
Vie Plus - Technoparc 5
Rue Jean Bart - BP 97404
31674 Labège Cedex
Tél. 06 81 69 55 04
jean-philippe.da-cunha@vieplus.fr

Vie Plus - Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 19 Avenue de la Division Leclerc - 92800 Puteaux

SUPPORT ET SERVICES

NICOLAS DELVERT

Responsable du département
Support et Services
Tél. 01 55 91 19 22 - P. 07 88 09 73 39
communication@vieplus.fr

INGÉNIERIE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

OLIVIER DAJNAK

Responsable ingénierie
patrimoniale et financière
Tél. 01 55 91 19 05
service.patrimoniale@vieplus.fr

OFFRE VIE PLUS

CYRIL GRINBLAT

Responsable
de l'offre Vie Plus
Tél. 01 55 91 19 18 - P. 06 12 27 66 86
cyril.grinblat@vieplus.fr

SERVICE COMMERCIAL ET RELATIONS PARTENAIRES


ALEXIA ADEANS


Responsable service
commercial
et relations partenaires
Tél. 01 55 91 19 42
service.commercial@vieplus.fr

GRANDS PARTENAIRES

ALEXANDRA DUCHESNE

Responsable Commerciale
P. 06 43 66 13 58
alexandra.duchesne@vieplus.fr

 **Vie Plus :** filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Trinity 1 bis Place de la Défense- 19 Avenue de la Division Leclerc - 92800 Puteaux.

 **Suravenir :** Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 9).


Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle, strictement réservé aux professionnels et ne devant pas faire l'objet d'une communication auprès des clients finaux. Juin 2024.

Vie Plus Infos

ISSN 2276-2523

Directrice de la publication :
Anne-France Gauthier

Responsables de la rédaction :
Nicolas Delvert, Margaux V.R-Deri,
Marine Herroux, Romane Le Goff,
Sarah Poirier

 **Image de couverture :**
Rémi Derycke - photographe,
Vincent Roussel - graphiste

 **Maquette :**
Disain.fr



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C148348

Imprimé sur papier
Print Speed certifié FSC®
et respectant les règles
de l'Ecolabel européen.

